

|   |   |
|---|---|
| <u>Date de convocation</u><br><b>28 mars 2023</b> | L'an deux mil vingt-trois, le <b>5 avril</b> à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur <b>Alain DESJEAN</b> , Maire          |
| <u>Nombre de conseillers</u> :                    | <u>Etaient présents</u> : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Lothelier Philippe, Vigot Adrien, de Vaumas Marie, Marie Nicole, Nonet Claude-Henri |
| En exercice : 11                                  | Absente excusée : Tessier Cécile  |
| Présents : 10                                     | Secrétaire de séance : Wuthrich Nicole  |
| Votants : 10                                      |   |

## Compte administratif 2022

Monsieur le maire sort de la séance. Monsieur Gilles LAVEDRINE, premier adjoint, présente le compte administratif 2022.

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| Recettes de fonctionnement        | 226 908,50 €        |
| Dépenses de fonctionnement        | 229 598,57 €        |
| Résultat de l'exercice (déficit)  | 2 690,07 €          |
| Résultat antérieur reporté        | 289 363,18 €        |
| Résultat d'exploitation cumulé    | <b>286 673,11 €</b> |
|                                   |                     |
| Recettes d'investissement         | 41 645,61 €         |
| Dépenses d'investissement         | 51 677,75 €         |
| Résultat de l'exercice (déficit)  | 10 032,14 €         |
| Résultat de clôture N-1 (déficit) | 29 613,52 €         |
| Résultat de clôture (déficit)     | <b>39 645,66 €</b>  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce compte administratif 2022 à l'unanimité des présents.

## Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain DESJEAN, Maire,

Après s'être fait présenter le **budget 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de l'exercice 2022** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.**

## Affectation du résultat 2022

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| Recettes de fonctionnement        | 226 908,50 €        |
| Dépenses de fonctionnement        | 229 598,57 €        |
| Résultat de l'exercice (déficit)  | 2 690,07 €          |
| Résultat antérieur reporté        | 289 363,18 €        |
| Résultat d'exploitation cumulé    | <b>286 673,11 €</b> |
|                                   |                     |
| Recettes d'investissement         | 41 645,61 €         |
| Dépenses d'investissement         | 51 677,75 €         |
| Résultat de l'exercice (déficit)  | 10 032,14 €         |
| Résultat de clôture N-1 (déficit) | 29 613,52 €         |
| Résultat de clôture (déficit)     | <b>39 645,66 €</b>  |
| Restes à réaliser en dépenses     | 4 500,00 €          |
| Besoin de financement             | 44 145,66 €         |

Le résultat d'exploitation cumulé est de **286 673,11 €**

Le besoin de financement en section d'investissement est de **44 145,66 €**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

|  |               |                     |
|--|---------------|---------------------|
| <b>à la section d'investissement</b>         | <b>c\1068</b> | <b>44 145,66 €</b>  |
| <b>en excédent de fonctionnement reporté</b> | <b>c\002</b>  | <b>247 027,45 €</b> |

## Vote du taux des taxes locales 2023

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents les taux suivants :

|  |               |
|--|---------------|
| <b>foncier bâti</b>                          | <b>27,47%</b> |
| <b>foncier non bâti</b>                      | <b>20,46%</b> |
| <b>taxe d'habitation</b>                     | <b>13,85%</b> |
| <b>contribution foncière des entreprises</b> | <b>17,12%</b> |

## Subventions 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

| <b>Associations</b>                              | <b>subventions</b> |
|--|--------------------|
| Aide à domicile en milieu rural de Dun-sur-Auron | 250 €              |
| Amicale des Chasseurs d'Osmercy                  | 150 €              |
| Amis des écoles                                  | 300 €              |
| Au fil de l'âge (EHPAD les Marronniers)          | 100 €              |
| Union du Cher des DDEN                           | 30 €               |
| Club de l'amitié d'Osmercy                       | 300 €              |
| Facilavie  | 50 €               |
| Tennis club d'Osmercy                            | 400 €              |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 580 €</b>     |

## **Vote du budget 2023**

Monsieur le Maire présente le budget 2023. Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- en section d'investissement 147 628,66 €
- en section de fonctionnement 461 056,45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal le vote à l'unanimité des présents.

## **Travaux dans les parcelles de peupliers**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que d'importants travaux d'entretien sont nécessaires dans les parcelles de peupliers qui ont été plantées afin de favoriser la croissance des arbres. L'ONF fera des propositions ainsi que l'entreprise Les Bois du Centre qui a broyé après l'exploitation. Il s'agit notamment des parcelles plantées depuis une dizaine d'années difficiles d'accès.

## **Travaux d'entretien des voies communales**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que des travaux d'entretien sont nécessaires : bouchage de nid de poules, arasement d'accotements pour l'évacuation des eaux pluviales. Des devis seront demandés.

## **Travaux dans les logements communaux, diagnostics obligatoires**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de SIGURET aménagement pour l'isolation projetée en combles au dessus des logements 1 place de l'église, pour un montant de 5640 euros TTC. Trois chaudières à gaz ont plus de quinze ans. Le prestataire qui les entretient a fait savoir qu'il ne pourra plus remplacer les pièces défectueuses. D'autre part, pour relouer les logements libérés, il est obligatoire de fournir les diagnostics de performance énergétique, d'installation électrique, du plomb et de l'amiante.

Le conseil municipal demande qu'une autre solution soit recherchée pour l'isolation des combles.

## **Remplacement du compteur d'électricité dans la salle socio culturelle**

Pour passer du tarif jaune de 42 kW à un tarif bleu inférieur à 37 kW, puissance suffisante pour les nouveaux radiateurs, une demande a été transmise à ENEDIS pour remplacer le compteur.

## **Offre de service de Sem Territoria pour la restructuration de la mairie**

Un technicien de la SEM Territoria est venu prendre connaissance du projet de restructuration de la mairie et exposer les prestations d'assistance à maître d'oeuvre. Cher Ingénierie des Territoire est également sollicité pour élaborer ce projet de restructuration.

## **Projet de territoire pour la commune nouvelle avec Lugny-Bourbonnais**

Monsieur le maire expose que suite à l'avis favorable du conseil municipal en février 2023, il a déposé conjointement avec le maire de Lugny-Bourbonnais un dossier à la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond pour connaître les conditions d'une fusion entre les deux communes voisines d'Osmerly et Lugny-Bourbonnais. Un rendez-vous est programmé le 11 avril 2023 pour connaître la réponse.

## **Questions diverses**

Monsieur Olivier CLAVAUD fait part du projet de la directrice de l'école d'offrir aux enfants un atelier de décoration du préau sur des panneaux en bois. La commune accepterait-elle de participer au financement ?

Monsieur Adrien VIGOT sollicite un lieu pour le dépôt des déchets verts pour ne pas être obligé de les porter à la déchetterie de la communauté de communes. Cela nécessiterait des heures d'ouverture avec une surveillance.

## **Fait et délibéré à OSMERY, le 5 avril 2023**

**La secrétaire de séance, Nicole Wuthrich**

**Le maire, Alain Desjean**